

L'extension d'une usine Chemours approuvée par l'État

Dossier de la rédaction de H2o
March 2024

Le groupe chimique américain prône l'ouverture en 2025 d'une extension de son site de Villers-Saint-Paul pour fournir des éléments de la chaîne de l'hydrogène vert. Mais des relevés effectués dans l'eau de l'Oise, à proximité du site, montrent la persistance de PFAS. L'unité est destinée à produire des membranes échangeuses de protons (membrane à électrolyte polymère, MEP) présentées comme un maillon essentiel dans la chaîne de production d'hydrogène vert.

L'usine Chemours de Villers-Saint-Paul est l'un des cinq sites producteurs de PFAS implantés en France, avec ceux d'Arkema et de Daikin, dans la "vallée de la chimie" au sud de Lyon, et les installations de Solvay à Salindres (Gard) et à Tavaux (Jura). Elle produit depuis 1996 des PFAS employés dans des mousse anti-incendie et des revêtements antitaches. Dès 2013, une étude réalisée par des chercheurs du laboratoire d'hydrologie de Nancy de l'Agence nationale de sécurité sanitaire relevait des quantités "impressionnantes" (1 204 ng/l) de PFAS dans la rivière Oise en aval du site industriel. Mais il a fallu attendre dix ans et les révélations du Monde dans le cadre du Forever Pollution Project, en février 2023, pour identifier le site. Deux mois plus tard, c'était au tour de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France de donner l'alerte. Enfin, le 9 novembre 2023, des élus de la province néerlandaise de la Hollande-Méridionale (La Haye) prenaient aussi la plume pour inviter la préfecture de l'Oise à venir constater la grave pollution générée par l'usine Chemours de Dordrecht et à couvrir les mesures prises par les autorités locales pour réduire drastiquement les émissions de PFAS avant de donner son feu vert au projet de la firme américaine. Deux mois plus tard, c'est au tour de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France de donner l'alerte. Selon la DREAL, les rejets de l'usine de Chemours (59 kg estimés en 2022) ont contaminé tout le milieu autour de la plateforme chimique de Villers-Saint-Paul. "Le titre de précaution", l'agence régionale de santé recommande de ne pas consommer les poissons pêchés entre Pont-Sainte-Maxence et Villers-Saint-Paul". Des prélevements d'œufs et de lait doivent être réalisés respectivement avant fin mars et fin juin dans un rayon de 1,5 kilomètre autour de l'usine pour vérifier si d'autres restrictions de consommation doivent être prononcées. Pour l'heure, l'eau potable n'est pas concernée par une telle restriction. Les concentrations de PFAS retrouvées en juin 2023 (24 ng/l) et janvier 2024 (13 ng/l) au captage de Pracy-sur-Oise ne dépassent pas la limite de qualité, fixée à 100 ng/l. Mais tous les experts conviennent qu'elle devrait être abaissée à 1 ng/l pour tenir compte de l'extrême toxicité des PFAS. Le titre de comparaison, le Danemark, pays pionnier sur le contrôle des PFAS, a fixé un seuil de 2 ng/l.

La plateforme chimique de Villers-Saint-Paul est dotée d'une station d'épuration qui traite les effluents de Chemours mais aussi des autres usines installées sur le site - Arkema, Dow, Industrial Water Treatment (IWT) - et de la société Picardie Lavage Citerne, implantée dans le voisinage.

Stéphane Mandard, Le Monde [accès réservé] - DREAL Hauts-de-France

La Coordination EAU-IDF va engager une campagne de prélevements qui sera financée par une opération de crowdfunding - Coordination EAU-IDF